

Rentrée solennelle du barreau de Paris

Discours de Madame la vice-bâtonnière de Paris, Vanessa Bousardo

Vendredi 29 novembre 2024

(Seul le prononcé du discours fait foi)

Monsieur le Garde des Sceaux,
Monsieur le Premier Ministre,
Mesdames et Messieurs les Députés,
Mesdames et Messieurs les Sénateurs,
Madame l'Adjointe à la Maire de Paris,
Mesdames et Messieurs les hauts magistrats,
Mesdames et Messieurs les Bâtonniers, Bâtonnières, Vice-Bâtonniers, Vice-Bâtonnières,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de l'Ordre,
Mesdames et Messieurs les hautes personnalités,
Chères Consœurs, chers Confrères,
Mesdames et Messieurs,

C'est un honneur de pouvoir vous accueillir pour cette nouvelle rentrée solennelle du Barreau de Paris. Chaque année, votre présence, es qualité, nous touche et prouve l'importance que vous accordez, et que nous accordons, **toutes et tous**, à cette tradition.

Elle démontre l'attachement au maintien de **relations cordiales, franches et constructives** entre nos différentes professions, membres d'une seule et même famille, celle des gens de justice.

Soyez-en infiniment remerciés.

Ma satisfaction de pouvoir vous remercier est d'autant plus sincère que la période que nous vivons est grave.

Les conflits s'étendent partout, en Ukraine, en Israël, à Gaza, au Liban et ailleurs encore.

Une nouvelle forme de gouvernement, celle des démocraties illibérales, a vu le jour dans de nombreux pays, qui font le choix de l'amenuisement des libertés individuelles.

La violence est généralisée. Elle tend à redevenir une norme universelle.

Jusque dans notre pays, les débats se cristallisent et disparaissent au profit des invectives réciproques, transformant la saine confrontation d'idées en un prôt à penser polarisé, au mépris du contradictoire qui, même au-delà de la seule sphère juridique, devrait demeurer au cœur de nos démocraties.

La montée des extrêmes, à laquelle nous assistons aussi depuis plusieurs années, déstabilise nos sociétés.

Nous sommes aujourd'hui submergés par ces voix qui, auparavant, ne bénéficiaient que de peu d'audience, et qui ont désormais envahi le champ médiatique et politique.

Sous couvert de protection des plus faibles, au titre d'une prétendue impertinence intellectuelle ou d'un renouveau populiste, nous faisons le constat d'une vague terriblement inquiétante qui approche.

Une vague dangereuse et délétère, animée par la tentation du repli.

Nous ne pouvons pas fermer les yeux sur ces dangers.

Nous ne saurions pas, nous autres acteurs de justice, accepter sans nous lever ces dangers qui planent sur notre Etat de droit.

Il nous a fallu un temps immémorial de réflexions, d'abnégations et de sacrifices pour parvenir à édifier, tant bien que mal, ce régime politique auquel nous sommes si attachés : l'Etat de droit.

Il est peut-être fragile, sans doute imparfait, mais il est incontestablement le plus abouti de notre histoire.

Oui, je le dis, aujourd'hui, comme les anciens Bâtonniers et Vice-Bâtonniers l'ont dit *avant* moi et comme tous les tenants de la liberté l'ont proclamé *avec* eux : nous en serons toujours les défenseurs acharnés !

Que ce dernier ait à souffrir l'affront d'une atteinte directe ou que nos libertés soient progressivement érodées : nous demeurerons présents, vigilants et vaillants à ancrer nos droits dans le socle inaltérable de la démocratie.

Tels sont notre rôle et notre mission, à la lumière des principes que consacre notre serment.

Et si nous savons que cette liberté impose aussi le respect de l'intégrité et de la sécurité de toutes et tous, un cadre dans lequel nos concitoyens doivent pouvoir

s'épanouir, nous ne comprendrions pas que la défense soit le prix à sacrifier pour en assurer – prétendument – le respect.

Bien sûr que la lutte contre les fléaux modernes, ceux qui sapent l'autorité de l'Etat, qui menacent l'individu et notre société doit être conduite avec efficacité.

Bien sûr que la lutte contre le narcotrafic constitue une nécessité impérieuse.

Ce narcotrafic génère une violence sans limite, d'une brutalité inédite tout autant qu'une économie parallèle, vecteur de blanchiment, de corruption et de désolation.

Tous nous sentons et savons que cette criminalité évolue, qu'elle se durcit, qu'elle ne respecte rien ni personne et encore moins l'Etat.

Nous, avocats, prendrons évidemment nos responsabilités dans cette lutte.

Pour autant, il n'est pas concevable d'induire, dans la procédure comme dans l'opinion publique, cette idée qu'assurer la défense des droits des individus, quels qu'ils soient, constitue une gêne pour notre société.

Avocats, nous ne sommes ni la plaie ni le couteau. Nous sommes les défenseurs des auteurs comme des victimes, irrévocablement attachés au droit de chacun, à un procès équitable.

Et nous entendons le demeurer.

Croire que la solution pourrait consister à évincer l'avocat de la procédure par la création d'un dossier coffre, en dépit du principe du contradictoire, revient à laisser sous-entendre qu'il est celui qui gêne, celui qui interdit l'enquête, celui qui ralentit la pacification de nos sociétés.

C'est une erreur.

Laisser penser que l'avocat serait un danger pour les procédures sous le feu de requêtes en nullité, que d'aucuns considèrent abusivement soutenues, revient tout autant à donner de l'avocat une image caricaturale, réductrice et inexacte.

C'est encore une erreur.

Les avocats n'agissent que dans le strict cadre posé par le législateur, et ces nullités, lorsqu'elles prospèrent, sont celles reconnues et prononcées par les juridictions, garantes de la régularité de la procédure.

Les avocats sont des défenseurs qui tentent, tant bien que mal, d'exercer quotidiennement leurs missions, en dépit de conditions souvent difficiles même pour les actes qui devraient être les plus simples.

Je pense notamment à la possibilité pour les avocats de réaliser eux-mêmes la reproduction de tout ou partie des éléments d'un dossier pénal. Était-il si indispensable que le Conseil d'Etat soit saisi pour que cette faculté nous soit retirée ?

Je pense aussi au périmètre de notre exercice, bien incertain, face à un secret professionnel dont on peine à appréhender les contours mais dont on comprend, pour sûr, qu'il est bien malmené.

Si le secret de la défense est fragilisé, que dire du secret du conseil, vu avec toujours plus de suspicion et jugé indigne de protection ?

Nous croyions avoir construit un rempart, au fil des siècles, autour de ce qui nous est confié, dans la vulnérabilité de la confiance de nos clients et nous découvrons que, désormais, c'est essentiellement le juge européen qui préserve cet édifice mis à mal par les dispositions internes successives.

Rappelons toutefois que l'exercice des droits de la défense a valeur constitutionnelle et que le bâtonnier est justement investi d'une mission d'auxiliaire de justice en charge de la protection des droits de la défense et du secret professionnel en contestation de perquisition quelle que soit la nature du secret.

Dans ce combat pour les libertés, je veux croire que les avocats ne sont pas isolés.

Nous appartenons à une famille judiciaire, qui partage des préoccupations et des objectifs communs.

Ensemble, chacun dans nos fonctions, nous tentons de faire œuvre de dialogue.

Je le sais, la relation qui unit les avocats et les magistrats, aussi indispensable soit-elle, n'en demeure pas moins parfois ponctuée de tensions fortes et de difficultés vives. Mais elles n'entachent en rien la réalité de la coopération que nous menons.

Au regard de nos dialogues récurrents, je peux témoigner de notre volonté partagée de surmonter, ensemble, les aléas qui émaillent l'exercice respectif de nos missions : renvois difficiles, incidents compliqués ou audiences délicates.

Nous sommes les artisans d'une Justice qu'il nous appartient de construire conjointement. C'est toujours patiemment et le plus souvent efficacement que nous y parvenons.

Cette mission échoit à l'ensemble des professionnels de justice, une mission d'autant plus noble que chaque maillon de cette chaîne que nous constituons, ne l'oublions pas, est au service des justiciables que nous accompagnons, soutenons, défendons et que vous jugez.

Depuis le début de notre mandat, nous pouvons compter sur les hauts magistrats, dont certains sont aujourd'hui ici présents.

Pour échanger et préserver ce dialogue ô combien nécessaire,

Monsieur le Premier Président Jacques BOULARD, et Madame la Procureure générale Marie-Suzanne LE QUEAU,

Monsieur le Président Stéphane NOEL et Madame la Procureure de la République Laure BECCUAU,

Ainsi que Madame la **Première Vice-présidente** Isabelle PREVOST-DEPREZ,

Nous tenions à vous remercier, publiquement, de la qualité des échanges que nous entretenons et que nous sommes aussi ravis de pouvoir prolonger avec la Chancellerie.

Monsieur le Garde des sceaux, nous sommes attentifs à pouvoir échanger avec vous, comme nous avons pu le faire avec votre prédécesseur.

C'est donc dans le contexte de ce dialogue judiciaire établi avec les magistrats que nous avons pu créer, avec le soutien du Conseil de l'Ordre, Secours Diligences, un dispositif permettant aux avocates et avocats – empêchés par un congé maternité ou un état de grossesse avancé, ou encore celles et ceux confrontés à la maladie – de solliciter, auprès de confrères missionnés par l'Ordre, le renvoi de leurs audiences dans de meilleures conditions.

En cas d'incident, chaque avocat parisien disposera également d'une application permettant de saisir dorénavant un membre ou ancien membre du Conseil de l'Ordre susceptible d'intervenir sans délai.

C'est grâce à cette coopération avocats-magistrats que plusieurs groupes de travail sont aussi créés chaque année. Le dernier en date, qui s'attache à améliorer l'accompagnement des victimes du dépôt de plainte jusqu'à l'issue de l'audience, en est un très bel exemple.

C'est encore ce dialogue constructif qui nous a, je crois, permis de satisfaire les attentes auxquelles la Justice se devait de répondre à l'occasion des **Jeux Olympiques**.

Le Monde avait les yeux rivés sur Paris et nous étions tenus de réussir, tous ensemble, le défi que cet événement faisait peser sur la justice et les droits de chacun : **citoyen, athlète ou visiteur.**

« *Pas un justiciable sans avocat.* » Tel était notre pari.

En coordination entre les services du Tribunal, du Parquet et nos instances professionnelles, nous avons pu adapter nos moyens et les effectifs d'avocats volontaires pour exercer leurs missions durant cette période exceptionnelle.

Le nombre d'avocats présents en garde à vue, en comparutions immédiates et en CRPC ou encore les avocats d'astreinte a ainsi été significativement augmenté.

Un numéro unique, à destination de tous, touristes et délégations étrangères notamment, a également été mis en place pour offrir l'assistance des avocats de notre barreau,

... tandis que d'autres se sont tenus prêts à intervenir devant le Tribunal arbitral du sport.

Qu'il me soit permis de saluer leur engagement.

Nous pouvons considérer ce travail commun pour ce qu'il est : la capacité à construire une réponse coordonnée efficace pour faire face à tous les défis que notre société peut rencontrer.

Parmi ces défis, je pense aussi, bien sûr, à l'accès au droit qui doit être garanti à chacune et à chacun, non seulement durant les Jeux mais plus encore au quotidien.

Toute personne a le droit d'être assistée et représentée en justice.

Partout. Tout le temps.

C'est avec cette conviction – lutter contre l'exclusion, soutenir, accompagner, défendre celles et ceux qui sont dans le besoin – que nous continuerons de répondre présents chaque année aux côtés des plus vulnérables.

Les besoins sont réels et d'autant plus pressants, pour nous avocats, qui savons qu'il n'est pas de démocratie sans possibilité, pour les plus démunis, de pouvoir faire valoir leurs droits.

Chaque année, plusieurs centaines d'avocats se mobilisent au sein du Barreau de Paris Solidarité et auprès de la vingtaine de structures associatives partenaires, que ce soit au sein de nos permanences d'accès au droit ou du Bus de la Solidarité.

Le soutien de la Ville de Paris est absolument indispensable au succès de ces missions et j'en remercie tous ses acteurs.

Je remercie également très sincèrement l'ensemble des avocates et avocats mobilisés tous les jours, toute l'année. Vous incarnez, mes très chers consœurs et confrères, les valeurs d'humanité de notre barreau, celles qui sont chères à notre profession.

Cette lutte impose donc que l'Etat y consacre les budgets nécessaires pour l'aide juridictionnelle notamment, comme pour la désignation des magistrats, des greffiers, des enquêteurs, des experts et tout personnel de justice.

Nous ne cessons de le dire.

L'argent manque.

Nous le savons tous.

Et pourtant nous nous devons de continuer d'alerter sur les conséquences de la paupérisation de la Justice.

Les avocats contribueront, comme ils l'ont toujours fait, à assurer le maintien à flots de notre vaisseau commun. Pour qu'il ne soit ni bateau ivre, ni radeau de la méduse.

Nous continuerons, avec fierté, à exercer notre mission. Et l'Ordre aussi assurera la sienne.

Nous avons plus que jamais, plus que jamais, à cœur de faire respecter les principes fondamentaux de notre profession. Nous sommes, avec le Bâtonnier, les défenseurs de toutes les avocates et de tous les avocats parisiens mais également de notre déontologie.

C'est ainsi que nous poursuivons, et continuerons à le faire avec détermination et sans relâche, les faits de harcèlement, de discriminations, **quels qu'en soient les auteurs et quelles qu'en soient les victimes.**

Cette lutte, au sein du barreau de Paris, a d'ailleurs encore été renforcée dernièrement, par la création d'un dispositif de signalement anonyme externalisé destiné à recueillir les témoignages de situations inacceptables.

Nous ne voulons lire dans les yeux des jeunes avocats que l'espoir, et jamais la crainte de rejoindre nos cabinets.

Nulle femme ne doit, par ailleurs, avoir à choisir entre sa carrière et sa vie personnelle. Cette profession, **NOTRE profession**, est un engagement, mais ne doit en aucun cas devenir **un sacrifice**. C'est pourquoi nous avons, avec le Conseil de l'Ordre dont je

remercie chacun des membres, mis en place plusieurs mesures destinées à accompagner la parentalité.

Des dispositifs déjà évoqués, comme Secours Diligence par exemple, ou la création, en août 2024, du premier salon d'allaitement au sein de la Maison des avocats place de Clichy, mais aussi l'ouverture prochaine, nous l'espérons, de la première crèche du Barreau de Paris.

Les perspectives sont enthousiasmantes, et ce à plus d'un titre.

Elles le sont déjà infiniment, et je tiens à le dire aujourd'hui, en observant les jeunes générations qui nous rejoignent. De jeunes générations curieuses, aussi exigeantes que talentueuses !

En tant que présidente de l'Ecole de Formation des Barreaux, je vois ces consœurs et confrères en devenir, empreints de force et d'inventivité. Nous ne pouvons que nous en réjouir.

J'aime savoir qu'ils seront la prochaine garde qui assumera la défense de nos idéaux.

Qu'ils puissent apporter un regard nouveau, réinterpréter, à leur manière, l'héritage que nous leur transmettons.

Qu'ils conservent aussi en partage la mémoire de nos anciens.

Je pense ici à ceux qui nous ont quittés cette année, en particulier à Robert BADINTER et à Henri LECLERC.

Ils étaient l'incarnation de ce que notre barreau avait de plus talentueux, mais aussi de plus noble et de plus lumineux.

C'est aussi le lieu pour évoquer la mémoire d'un grand juge, prématurément disparu, Renaud VAN RUYMBEKE, homme de talent, de culture, d'ouverture et d'échange.

Ces figures demeurent une inspiration pour nous tous.

S'ils ont marqué notre histoire, ils inspireront évidemment aussi l'avenir de notre barreau.

Cet avenir s'écrira d'ailleurs forcément avec l'intelligence artificielle en filigrane.

Loin d'être une menace, elle est une chance pour nous toutes et tous, comme le soutient si bien Monsieur le Bâtonnier.

Le barreau de Paris s'est en effet diligemment mobilisé sur ce sujet.

Forts de la conviction que cette révolution d'ampleur implique nécessairement une coopération entre les barreaux, **et même entre les pays**, nous avons conclu avec le Barreau de San Francisco, irrigué par la Silicon Valley, le premier partenariat destiné à partager nos expériences et bonnes pratiques en la matière.

C'est ainsi que le Barreau de Paris poursuit, aussi, son rayonnement international.

Nos campus internationaux en sont une autre illustration.

Après le Maroc cette année, ils permettront, en 2025, aux avocats parisiens de rencontrer les acteurs judiciaires et économiques en Côte d'Ivoire, dans une volonté d'enrichissement mutuel.

Et pour la première fois, nous organiserons aussi un Campus Outre-mer, en Guadeloupe. Ce sera l'occasion de renforcer les liens qui existent entre Paris et les Antilles, entre le barreau de Paris et les barreaux ultramarins.

Ces actions de rapprochement nous sont très précieuses.

Elles témoignent de notre volonté d'unir la communauté judiciaire, les consœurs et les confrères, au-delà de nos barreaux respectifs.

Notre détermination ne connaît pas de frontières.

Le barreau de Paris n'en connaît pas davantage dans la protection qu'il offre à chacun. Il a toujours eu vocation à soutenir les avocates et avocats mis en danger dans le cadre de leur exercice, et ce à travers le monde.

Il est en effet des pays où notre profession reste exposée, critiquée et conspuée, des pays où l'avocat est trop souvent considéré, par sa seule présence, comme un opposant politique.

Et à cet instant, je pense tout particulièrement à Nasrin SOTOUDEH, à Sonia DAHMANI, aux autres consœurs et confrères persécutés, emprisonnés, et même tués d'avoir été trop libres.

Pour tous ces avocats menacés dans leur pays, le regretté bâtonnier Olivier COUSI avait créé, en 2021, le programme REPIT qui permet de les accueillir et de les soutenir, au sein de notre barreau, parfois même accompagnés de leurs enfants.

Nous le remarquons d'ailleurs, les avocates sont les plus menacées et les femmes, généralement, les premières à payer le prix de la lutte pour la liberté comme celui de l'atteinte aux droits fondamentaux.

Nous devons agir, ensemble, hommes et femmes, dans notre domaine de compétences, pour faire cesser ces crimes contre la raison et le sens de l'Histoire.

Dans chaque pays, je sais qu'il existe des femmes engagées, volontaires, prêtes à se battre pour les droits de toutes et de tous. Bravant les dangers, elles ont su défendre avec courage notre profession. Elles en sont les premières ambassadrices.

Aussi, j'ai décidé de les réunir dans un nouveau collectif appelé *Bâtonnières du Monde*.

Elles ont été nombreuses à répondre présent à notre appel, lancé depuis Paris, pour choisir de défendre les valeurs d'égalité, de diversité, de respect des droits humains et d'éducation.

Ce collectif de bâtonnières et de vice-bâtonnières de tous les pays, réuni pour la première fois en octobre dernier, se donne pour objectif de réfléchir aux obstacles auxquels les femmes sont encore trop souvent confrontées dans la profession juridique, et au-delà.

Plus qu'un collectif, nous souhaitons créer une véritable communauté à dimension internationale de dialogue et d'échanges afin de promouvoir l'égalité des genres dans les domaines du droit et des affaires et permettre aux générations présentes et futures de femmes d'accéder – sans restriction aucune – aux postes auxquels elles aspirent.

Alors aujourd'hui devant vous, consciente qu'il est forcément des bâtonnières et vice-bâtonnières chez qui ces mots résonnent, un mois après le lancement de ce collectif, permettez que je réitère mon appel.

Ensemble, nous essaierons de dessiner la voie la plus juste, la plus digne, la plus humaine pour toutes et tous.

Il faudra sans doute nous battre...

Notre mandat ne peut être que celui-ci, un mandat de lutttes, inspiré par les temps contemporains.

Nous n'avons choisi ni l'époque, ni le cadre dans lequel nous inscrivons notre action. Nous n'entendons toutefois pas non plus les subir.

Nous croyons fermement à la possibilité de changer le monde par le Droit.

Le Barreau de Paris, qui porte en lui cette conviction, est une institution qui nous survivra toutes et tous.

Nous ne sommes que les passeurs d'une grandeur qui nous oblige.

Notre mandat n'a pour vocation que d'en assurer la pérennité, sans défaillir et sans crainte non plus.

Nous croyons au devoir de respecter le leg des générations passées, un trésor patiemment construit au gré des expériences de nos prédécesseurs.

Je crois en la lumière des temps à venir, en la flamme qui brille en chacun de nous et en l'espoir qui, toutes et tous, nous anime d'autant plus que l'avenir est incertain.

Rassemblons-nous autour de ce qui nous unit, la nécessaire liberté, l'indispensable égalité et la fraternité tant attendue.

Vous trouverez toujours les avocats à vos côtés dans ce combat.

Et si vous deviez croire aux sirènes du temps pour vous en affranchir, nous aurions l'immodestie de devoir nous lever et protester.

Car rester debout dans la tempête,
Tel est notre devoir,
Telle est notre mission,
Telle est notre vocation.

Je vous remercie.